

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

CONDUCTEUR DE L'OPERATION

MISSION - METRO – TRAMWAY

TRAMWAY DE MARSEILLE

**Modernisation et prolongement de la ligne 68 Noailles-Les Caillols,
création des lignes Quatre Septembre-La Blancarde et Bougainville
Castellane**

AVENANT N° 1 AU MARCHE I7 n°05/062

**SAEIV - Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des
Voyageurs et système de radio communication (SAEIV) du tramway
de Marseille.**

Vu le code des Marchés Publics,
Vu le marché n°05/062/CUMPM notifié le 03/06/2005

Le présent avenant est établi
Entre :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Les Docks – Atrium 10.6
10, place de la Joliette
13567 MARSEILLE Cedex 2
Représentée par Jean-Claude GAUDIN, Président
Ci-après désigné « Le Maître d'Ouvrage »

d'une part,

ET,

Le contractant :
Le groupement THALES TRANSPORTATION SYSTEMS SA / SNEF / SLE
Mandataire : Entreprise THALES TRANSPORTATION SYSTEMS SA
Centre du Bois des Bordes – BP 57 – 91229 BRETIGNY SUR ORGE CEDEX
Siret : 389 381 377 00024
Représenté par Monsieur Jean Pierre CHEVANNIER

d'autre part,

Il a été tout d'abord exposé :

Par délibération n° TRA 7/614/BC du 15 octobre 2004, le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole autorisait le recours à la procédure négociée, en application de l'article 35 III 4 du Codes des Marchés Publics pour la réalisation des équipements du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs et système de radio communication (SAEIV) du tramway de Marseille.

Le marché correspondant a été approuvé par délibération du Bureau de Communauté n° TRA 10/185/BC du 24 mars 2005.

Il a été notifié sous le n°05/062 en date du 3 juin 2005 au groupement THALES TRANSPORTATION SYSTEMS SA / SNEF / SLE, désigné attributaire du marché, pour un montant global de 3 308 548.76 € HT, soit 3 957 024.32 € TTC se décomposant comme suit :

- 2 805 251.70 € HT au titre de la tranche ferme
- 503 297.06 € HT au titre de la tranche conditionnelle

Il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- De prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires
- D'arrêter le nouveau montant du marché.

2. MODIFICATIONS DU MARCHE

Les postes objet de cet avenant sont :

2.1. La mise en exploitation provisoire du bd Chave jusqu'à Eugène Pierre

Suite à la modification du plan de voie pour une exploitation du terminus Eugène Pierre en avant gare, le Système d'Aide à l'Exploitation est modifié pour prendre en compte les modifications liées au suivi des tramways, le nouveau chaînage L1 et le graphichage provisoire exploitation Ligne 1.

2.2. Le rétablissement d'un poste informatique au dépôt pour le raccordement du poste prise de service

La mise en service du poste prise de service SAE à l'emplacement souhaité par l'exploitant (local casiers TW) nécessite le rétablissement d'un poste informatique initialement prévu mais supprimé sur demande de l'exploitant dans le cadre du marché dépôt J5.

3. INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT

Le coût de l'ensemble des travaux supplémentaires du présent avenant est de :

Travaux supplémentaires	Numéro du point de l'avenant	Montant total HT
Mise en exploitation provisoire de Chave jusqu'à Eugène Pierre	2.1	11 159,90 € HT
Rétablissement d'un poste informatique au dépôt pour le raccordement du poste prise de service	2.2	2 750,81 € HT
Total € HT (tranche conditionnelle)		13 910,71 € HT

Le montant de la tranche conditionnelle est ainsi porté de 503 297.06 € HT à 517 207.77 € HT, soit 618 580.49 € TTC.

Le montant global du marché est porté de 3 308 548.76 € HT à 3 322 459.47 € HT, soit 3 973 661.53 € TTC.

4. MODIFICATIONS DES CLAUSES DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraintes par les dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

5. ACCEPTATION DE L'AVENANT

Est accepté le présent avenant.

Fait à Marseille en 3 Exemplaires originaux, le

Le Titulaire,

La Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole,

**Le Président et par délégation
Le Vice-Président**

BERNARD JACQUIER